

ASSOCIATION GENEVOISE DE FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES

Bulletin, juin 2007

Case postale 3063, 1211 Genève 3 – Rive, e-mail agfdu.ge@gmail.com

Présidente	Carine CUEREL	☎ 022 799 58 05,	carine.cuerel@letemps.ch
Vice-présidente	Arielle WAGENKNECHT	☎ 022 757 54 08	wagenknecht@bluewin.ch
Trésorière	Marianne ZUTTER	☎ 022 340 00 63	mzutter@vtx.ch
Secrétaire	Dorette CHAPPUIS	☎ 022 786 96 14	dorette.chappuis@econophone.ch
Membres	Sophie ANDELA	☎ 078 727 10 25	andela@hotmail.com
	Eustacia CORTORREAL	☎ 022 346 93 63	eustacia.c@bluewin.ch
	Marie Brigitte NKOO	☎ 076 403 45 10	brigittenkoo@yahoo.fr
	Natalia TIKHONOV	☎ 022 798 35 16	natalia.tikhonov@histec.unige.ch
	Jane WILHELM	☎ 022 312 25 27	janewilhelm@bluewin.ch

Chère Madame, chère amie,

Voici arrivée la période estivale avec ses promesses délicieuses que nous attendons avec impatience : soleil, baignades, siestes, grillades, fruits et légumes de saison. Envies de voyages, de farniente, de découvertes ? Nous vous souhaitons à toutes un très bel été, à vivre avec intensité et plaisir.

Nous n'avons pu résister à vous offrir un poème écrit par Maurice Carême (1899-1978), "Soir d'été", poésie enfantine

*Si vous tendez un peu l'oreille
Quand le soleil
A fait flamboyer le jardin
Et que son dernier rayon dore encore
Au seuil du soir, votre arrosoir.
Ecoutez bien :
Vous entendrez tout doux, tout doux,
Dans tous les coins, ivres d'odeurs,
Vous entendrez, à petits coups,
Dans tous les coins, boire les fleurs.*

Bien amicalement,

Carine Cuérel et Arielle Wagenknecht

S O M M A I R E

EVENEMENTS 2007	p. 2
VIE DE L'ASSOCIATION	
Nouvelles des membres	p. 3
Echanges Nord-Sud à l'échelle individuelle	p. 5
Assemblée générale du 26 février 2007	p. 6
SOUVENIRS	
Visite à la FIFDU	p. 8
Ah, la belle Escalade.....	p. 9
Etre déléguée au CICR	p. 12
Visite du Musée des Sciences	p. 13
Xavier Lauber, styliste	p. 14
UNIVERSITE	
Thèses :	« Les Tziganes en Suisse », par Joëlle Sambuc-Bloise p. 17
Lunches:	« La Banque Mondiale et les peuples autochtones » p. 21
	« Apprendre l'histoire par la mémoire » p. 24
Dies Academicus	p. 25
Programme :	Maîtrise universitaire en études genre p. 30
ASSOCIATION INTERNATIONALE	
Bourses internationales de la FIFDU	p. 31
Congrès de Manchester	p. 32
BREVES	
« Les brèves du LEF » Lobby Européen des femmes	p. 33
Formulaire de demande d'adhésion	p. 35
Programme des événements	p. 38

AGFDU - Evénements 2007

Notre programme de la rentrée est encore à l'état de gestation. En particulier nous ne sommes pas encore sûres des dates et des lieux où les événements prévus auront lieu. Après le succès du grand débat de l'an dernier sur la multiculturalité le comité a décidé de continuer sur cette lancée et d'organiser plus souvent des débats entre nos membres et des spécialistes,

Pour cet automne, nous prévoyons :

Un débat sur le thème « Et Dieu créa la Femme »,

titre volontairement provocateur ! Nous comparerons divers mythes de création pour voir dans quelles circonstances sont apparus le premier homme et la première femme et tenterons de répondre aux questions suivantes: Lequel des deux a été créé en premier ? Pourquoi ? Qu'est-ce que cela dit de la société dont le mythe est issu ? Quelles conclusions, quels enseignements pouvons-nous tirer aujourd'hui de ces comparaisons ?

Un débat sur les assurances sociales,
débat de grande actualité puisque les Suisses vieillissent, les caisses se vident, et les générations suivantes devront bien trouver des solutions. Ce débat sera dirigé par notre membre Geneviève REDAY-MULVEY, Coordinatrice de recherche, Programme Les Quatre Piliers, Association Internationale

pour l'Etude de l'Economie de l'Assurance, Genève.

Le traditionnel week-end ASFDU à Bad Ramsach, les 10 et 11 novembre

qui sera consacré à un cours de prise de parole et d'attitudes en public, sous la direction d'Edith Slembeck. Les informations seront dans le prochain Bulletin Suisse.

Notre soirée d'Escalade

dont vous pouvez d'ores et déjà réserver la date, le mardi 11 décembre, en principe à l'hôtel Bristol.

Sans oublier nos « **lunches de l'AGFDU** » qui, malgré le peu d'intérêt manifesté par nos membres, seront maintenus tous les premiers mardis du mois à Uni-Mail. Précisons que, pour nos jeunes membres, ces lunches sont un moment privilégié où elles peuvent, en toute convivialité, non seulement exposer leur thèse avant sa défense officielle, mais aussi échanger des idées avec d'autres doctorantes provenant de toutes les facultés quant à la forme et au contenu de leur travail. Nous sommes convaincues que vos expériences et votre bon sens de praticiennes seraient un apport précieux pour ces jeunes.

Le comité

AGFDU - Vie de l'Association

Nouvelles du Comité

Notre comité a enregistré plusieurs changements :

- **Marianne Zutter** a été élue officiellement trésorière par l'Assemblée Générale. Toutes nos félicitations ... et nos remerciements car elle est déjà en fonction depuis pratiquement notre dernière assemblée générale où elle a succédé à Sheila Buemi-Moore.
- **Yvonne Jaenchen et Gudrun Beger** ont démissionné
- **Natalia Tikhonov** vit à Paris (après avoir passé un an à Strasbourg), mais s'occupe toujours avec beaucoup de compétence de nos demandes de bourses qu'elle transmet à la Fondation Suisse.

Nous nous réjouissons de retrouver dès cet été **Dorette Chappuis** et **Marie-Brigitte N'Koo**, toutes deux absentes depuis plusieurs mois.

Notre appel pour de nouvelles forces vives, fait dans le dernier AGFDU Info, n'a pas eu de succès. Si vous aviez eu l'intention venir vous joindre à nous, vous pouvez encore le faire, vous serez la bienvenue !

Nouvelles membres

Nous avons enregistré avec plaisir l'adhésion de :

Mme **Miranda Martin**, originaire de Nouvelle-Zélande, Dr. en philosophie de l'Université d'Otago, enseignante et fondatrice d'un lieu d'accueil parents-enfants.

Mme **Katherine Hagen**, originaire des USA, Dr. en philosophie de l'« American University », Washington DC, ancienne membre de la direction de l'OIT et directrice du Geneva Social Observatory, une ONG basée à Genève.

Bienvenue à toutes deux !

Naissance

Toutes nos félicitations à **Stéphanie Mathieu-Duhoux**, lauréate de notre premier prix d'Excellence, pour la naissance de sa fille **Héloïse**, le vendredi 1^{er} juin 2007. Serait-ce déjà la relève ?



Nous sommes sans nouvelles d'une de nos jeunes membres, Madame Diah Asitadani, doctorante de l'Université de Genève. Si l'une d'entre vous connaît son adresse, merci de nous contacter !

Pour nos archives

Nous avons eu le très grand honneur de recevoir un don de la sœur d'une de nos anciennes membres, Mme Georgette-Yvonne Rabilloud.

Agée de plus de nonante ans, Mme Claire Rabilloud, qui vit maintenant dans l'EMS « Les Bruyères », a retrouvé une liste des membres ASFDU datant de 1963 et divers documents fort intéressants appartenant à sa sœur, que nous allons classer précieusement dans nos archives.

Merci Madame Rabilloud !

AGFDU - Vie de l'Association

Décès

Nous avons eu le chagrin de perdre deux de nos membres :

Berthe LERCH

Berthe Lerch, authentique Genevoise, née en 1914, était fille de Charles et Hélène Gautier. Sa mère s'était engagée avec passion et longue persévérance pour le suffrage féminin en Suisse...

Après une maturité latine à l'Ecole supérieure des Jeunes Filles, Berthe Gautier obtint la licence de la Faculté de Droit. Elle fut ensuite avocate-stagiaire auprès de Me Lefort, mais renonça juste avant les examens... C'était en 1939, les perspectives professionnelles étaient mauvaises, et la perspective du mariage l'intéressait davantage...

Epouse d'un professeur au Collège de Genève (qui ne s'appelait pas encore Collège Calvin), Berthe Lerch fit une carrière de femme au foyer, soutenant son mari et élevant cinq filles, en les poussant à faire des études. Education des adultes, psychomotricité, architecture, enseignement, droit : la génération suivante exerce ces diverses professions, sans avoir été obligée d'y renoncer pour raison familiale, et reste fidèle à la tradition féministe de la famille.

Elisabeth Di Zuzio- Lerch

Il y a quelques semaines, nous avons eu la profonde tristesse de perdre notre amie

Olesia MENTHA

décédée après une longue maladie. D'origine polonaise, diplômée en psychologie, Olesia a été très active dans notre association. Membre du comité durant de nombreuses années, elle fut notre experte en art. Elle nous faisait bénéficier de ses connaissances étendues dans ce domaine et, de par sa collaboration avec la Société des Arts, elle savait quelle exposition il ne fallait pas manquer, quel musée valait la peine d'être visité, quel expert en arts pouvait nous donner une conférence. Elle avait organisé, par exemple, une sortie à Grenoble pour y visiter le Musée d'art moderne qui venait d'ouvrir. Elle insistait auprès des responsables de ces établissements pour que nous puissions bénéficier des meilleurs guides puisqu'ils allaient s'adresser à des femmes universitaires...

Très sportive, Olesia aimait se rendre dans son chalet de Verbier pour pratiquer le ski en hiver et les balades en été. Toute l'année, elle allait également dans les bois de Veyrier pour son parcours vita, activité pour laquelle elle avait vainement tenté d'entraîner la soussignée !

D'un caractère affable et généreux, Olesia appréciait par dessus tout l'amitié qui règne entre les membres de notre association. Elle manquera à beaucoup d'entre nous. Son peintre préféré était Nicolas de Staël disparu en 1955, coloriste raffiné qui passa de l'abstraction à une application personnelle du monde visible. Peut-être se sont-ils maintenant rencontrés dans l'univers invisible...

Rose Donnet

Les échanges Nord-Sud à l'échelle individuelle

Au chapitre des nouvelles de nos membres, voici un exemple de collaboration que nous avons eu envie de vous présenter et auquel vous pouvez vous joindre si le cœur vous en dit.

Yvonne Jaenchen et **Wening Udasmoro** se sont rencontrées au comité de l'AGFDU, et depuis, une amitié et une estime profonde les lie. La veille du retour de Wening en Indonésie, au cours d'un repas organisé par Yvonne, elles ont décidé de mettre sur pied une association destinée à soutenir des étudiantes indonésiennes.

Yvonne avait en tête l'idée de soutenir financièrement des femmes pendant leurs études depuis qu'elle-même avait eu besoin de l'aide de personnes qui croyaient en elle et en son projet. Ayant entrepris ses études à 32 ans, elle les a financées grâce à son travail et au soutien de son entourage, notamment pendant les périodes d'examens. Elle avait trouvé en Wening un partenaire fiable pour réaliser ce souhait.

De son côté, Yvonne s'est chargée de trouver des personnes prêtes à s'investir dans le projet. En août 2006, elle crée une association dans les règles de l'art – une présidente (elle-même), un secrétaire et un trésorier (des amis de longue date). Cette association porte le nom de *Verein zur Unterstützung der Studentinnen der Gadjah Mada Universität* ou *Association pour le soutien des étudiantes de l'Université Gadjah Mada*. Chacun des membres fondateurs s'est engagé à verser 100.- par semestre et à chercher d'autres membres ou donateurs. On peut devenir membre de cette association en versant un minimum de 20.- par année.

De l'autre côté, en Indonésie, à l'Université Gadjah Mada où elle enseigne, Wening – qui a récemment été nommée cheffe du département de français – a identifié deux étudiantes dont la situation financière était précaire au point de mettre leurs études en danger, leur a demandé de se présenter et d'envoyer leur CV par e-mail à Yvonne. En échange de ces formalités, elles ont reçu en décembre 2006 un montant de 200.- pour un semestre, ce qui les a aidées à payer leur loyer, leur

nourriture ou des livres. Cette aide sera renouvelée le semestre suivant selon les besoins et n'est pas à rembourser.

L'association a choisi de ne soutenir que des filles, d'une part parce qu'elles sont confrontées à des difficultés réellement plus grandes que les garçons pour financer leurs études, mais aussi parce que, comme le montrent de nombreuses recherches, les filles ont – plus que les garçons – tendance à retourner dans leur village une fois leurs études terminées, permettant ainsi à leur environnement proche de bénéficier aussi de leurs compétences. La seule exigence à laquelle doivent répondre les étudiantes soutenues par l'association est d'avoir la capacité et la volonté d'aller au bout de leurs études. Wening souhaitait ajouter un critère d'excellence, mais Yvonne s'y est opposée, pensant que, sur le terrain, la différence ne justifie pas qu'on soutienne les étudiantes uniquement sur la base de ce critère. Le montant de 200.- attribué aux premières étudiantes est suffisant pour leur permettre de continuer des études qu'autrement elles auraient dû abandonner, sans pour autant prendre en charge la totalité de leurs frais d'études, ce qui n'est pas la volonté de l'association.

Pragmatique, Yvonne a souhaité commencer à petite échelle afin de voir ce qui était réalisable. Elle espère être en mesure de soutenir quelques étudiantes de plus pour le prochain semestre, mais tient à ce que l'association reste simple à gérer. Celle-ci soutiendra des étudiantes selon ses moyens, en fonction des dons ou cotisations qu'elle aura réussi à réunir, sans avoir l'ambition de dépasser la quinzaine.

Si vous souhaitez devenir membre ou simplement donatrice, le ccp de l'association est le 60-783334-6.

Marianne Zutter

AGFDU - Vie de l'Association

Assemblée Générale du 26 février 2007

Cette année notre assemblée générale avait lieu dans le magnifique auditorium du Musée de la Croix-Rouge où nous recevait M. Roger Mayou son directeur. Ayant deux casquettes, M. Mayou nous parla d'abord en tant que directeur du Musée. Rappelant d'abord les valeurs et les fondements du Musée, il nous dit que : « Notre Musée présente des actes de solidarité sous le signe de l'espoir et de la réflexion. Nous avons choisi de ne pas faire de nos visiteurs des spectateurs de la douleur et de leur montrer que la résignation ne fait rien avancer. Dans un monde en pleines mutations politiques, économiques et climati-

ques, nous espérons ainsi vous convaincre qu'une action est toujours possible et que chacun peut agir. » Mettant ensuite sa deuxième casquette, M. Mayou s'adressa ensuite à l'assemblée en tant que président du Conseil de l'Université. Nous avons ainsi pu avoir un échange aussi spontané que chaleureux avec lui sur les difficultés de gouvernance, mais aussi des projets et des espoirs de l'Université. Les difficultés rencontrées par les femmes pour y faire leur carrière furent longuement évoquées par nos membres qui avaient là un interlocuteur de valeur.



M. Roger MAYOU et notre présidente Carine Cuérel

Après l'intervention de M. Mayou, nous avons tenu notre assemblée générale.

Trois points forts ont été présentés et discutés :

- le rapport d'activité (publié intégralement dans le Bulletin Suisse)
- les finances
- la création d'une nouvelle catégorie de membres

Les finances, un équilibre sain

Grâce à une gestion rigoureuse, nos finances sont équilibrées, après le léger déficit de 2005. Malgré la modeste somme dont nous disposons (40.-fr. par membre cotisant, mais 11 personnes n'ont pas réglé leur cotisation malgré 2 rappels), nous avons fait beaucoup de choses. Deux bulletins, deux AGFDU Infos, un grand débat sur la multiculturalité, une dizaine d'événements passionnants, une escapade à Lisbonne ainsi que les lunches mensuels.

AGFDU - Vie de l'Association

Création d'une nouvelle catégorie de membres, un soutien nécessaire aux jeunes !

Cette proposition du comité est l'aboutissement d'une longue réflexion. Faisant suite à notre premier Prix d'Excellence, une vingtaine de doctorantes se sont montrées intéressées par notre association et nos activités. Elles participent notamment à nos lunches. Les jeunes doctorantes vivent avec des ressources financières très précaires et le montant annuel de notre cotisation est un frein.

C'est pourquoi le comité a proposé qu'elles puissent devenir membres du groupe genevois (et non de la Suisse ou de l'International) avec une cotisation réduite à 50.-fr., .Cette proposition, qui a été largement approuvée par l'assemblée, nous aidera à assurer la relève.

Dans une ambiance amicale et festive, nous sommes ensuite parties manger au restaurant « Le Jardin des Iles » où nous avons passé une excellente soirée.



Jacqueline Berenstein



Cornélia Péchota et Christiane Privat



Eliane Fouchaux, Marie-Claude Wuest, Jacqueline Berenstein, Cornélia Péchota, Christiane Privat, Margit Horvath, Carine Cuérel, Marianne Zutter et Rose Donnet

Visite à la FIFDU

Souvenez-vous, c'était il y a un an déjà, le jeudi 15 juin, que Murielle Joye, à la veille d'une retraite bien méritée, nous avait invitées à venir voir les nouveaux locaux de notre fédération internationale (FIFDU), rencontrer son équipe, nous présenter les activités et les projets internationaux et surtout passer le témoin à la nouvelle secrétaire générale Leigh Bradford Ratteree. Nous étions fort nombreuses à répondre à l'appel et

avons entendu avec beaucoup d'intérêt Leigh nous parler du passionnant et immense travail qui se fait au 10, rue du Lac.

Puisque le temps a passé et que maintenant nous préparons activement la prochaine conférence internationale de la FIFDU à Manchester, profitons de mettre nos connaissances à jour :



Sheila Buemi-Moore, Dorette Chappuis, Catherine Hagen et sa fille, Susan Phillips, May Servais Marie-Brigitte N'Koo, Cloé von der Mühl, Carine Cuérel, Murielle Joye, M. Cl. Wuest, Leigh Bradford Ratteree, Conchita Poncini, Hillevi Perraudin, Arielle Wagenknecht et Jean-Marie N'Koo, Christine Marijan, Sophie Andela

La FIFDU est une organisation internationale, à but non lucratif, de femmes diplômées des universités, dont les buts sont la promotion de l'éducation continue, l'amélioration du statut de la femme et de la petite fille, et d'œuvrer en faveur de la paix dans le monde entier. La FIFDU compte 79 pays membres plus quelques pays membres associés et des membres internationales. L'une des facettes de son activité est la conduite de projets dans plus de 30 pays en voie de développement, dans le programme du « Bina Roy ». Une autre est l'immense travail de lobbying accompli par plusieurs équipes de nos représentantes aux Nations Unies, à Genève, Paris, Vienne et New York, pour promouvoir

l'égalité des chances et l'amélioration du statut social des femmes à travers le monde.

Tous les trois ans, les membres se réunissent lors d'une conférence internationale au cours de laquelle un plan d'action, qui fixe les priorités pour les 3 prochaines années, est adopté. En 2004, à Perth, le thème central adopté était « Les femmes agents de changement », avec des actions prioritaires dans les domaines de l'éducation, de la communication, de la sécurité et de la paix, la diversité culturelle et la promotion de l'égalité. Lors de la prochaine conférence, cet été à Manchester, divers séminaires, ateliers et résolutions rendront compte des progrès réalisés dans ces domaines.

AGFDU - Souvenirs

Ah la belle Escalade

C'est dans le cadre magnifique de l'hôtel du Résident de France, aujourd'hui la Société de Lecture de Genève, que nous nous sommes retrouvées pour célébrer ensemble la fête de l'Escalade, en ce 8 décembre 2006. Soirée réussie et animée s'il s'en fut. Repas délicieux, tirage de la loterie du prix de l'Excellence qui fit d'innombrables heureuses, le comité ayant réussi la prouesse de trouver une cinquantaine de

magnifiques lots, rires, cris de joie, Anne-Marie qui chantonnait, les huissiers qui étaient venus à cinq pour procéder au tirage, dans l'atmosphère unique de la bibliothèque, bref tout y était. Et pour changer un peu, cette année, nous avons demandé à Madame Micheline Spoerri d'établir un parallèle entre « les jours qui ont changé Genève : l'escalade et le G 8 », elle a eu la gentillesse de nous faire parvenir son texte.



Marianne Zutter, Dorette Chappuis, Eliane Fouchaux, Cornélia Péchota, Claudine Rosselet et Zili Gossauer



Paulette Gaudin, Anne-Marie Locher, Gladys Buenzod et Irène Heyartz



Il y avait foule dans la bibliothèque pour le tirage de la loterie – et bien des heureuses gagnantes

DE L'ESCALADE AU G8 : Les jours qui ont changé Genève

Conférence de Madame Micheline Spoerri, anc. Conseillère d'Etat

Rassurez-vous je ne ferai pas ce soir d'étude comparée entre ces deux événements, ce qui n'aurait aucun sens, mais je livrerai à votre réflexion quelques évocations.

Si l'on peut sans prendre de risques considérer que le G8 de juin 2003 ne sera jamais fêté à Genève, il n'est pas inutile de rappeler que nous célébrons aujourd'hui une fête qui, à différentes époques de notre histoire, a été interdite par les autorités. Ce fut notamment le cas en 1782.

En 1793, après la révolution de 1792, la fête de l'Escalade fut rétablie. Le 26 avril 1798, Genève perdra son indépendance étant annexée à la France jusqu'en 1813. Une nouvelle fois, la fête de l'Escalade ne sera plus célébrée officiellement. Les temples demeureront fermés le 12 décembre. Pourtant, les familles maintiendront la tradition autour d'une soupe chaude, d'une dinde ou de cardons.

A la Restauration, la célébration de l'Escalade ne retrouvera pas son éclat officiel. Il ne fallait pas blesser nos nouveaux concitoyens issus des communes de la Savoie et du Pays de Gex faisant désormais parties du canton. Pourtant la tradition fut la plus forte et désormais la fête fut célébrée avec entrain jusqu'à nos jours.

Mais pour ne pas faire durer inutilement le suspense venons-en à la comparaison entre notre concept de sécurité et de défense du territoire entre l'Escalade et le G8.

Dans son acception du siècle d'alors le terme de police revêt une réalité très large : tâches sanitaires, économiques et administratives dans la cité. A la fin du siècle l'aspect administratif s'estompe au

profit d'une activité de surveillance et de punition.

L'organisation des guets à l'époque de l'Escalade n'est pas très différente de celle qui avait cours dans le royaume de France. La participation majeure de la police de l'époque consiste à défendre notre cité qui en 1602 compte environ 13000 habitants.

Les genevois peuvent aligner une garde soldée d'environ 300 hommes ainsi que les milices bourgeoises recrutées parmi les citoyens des quartiers du Bourg-de-Four, de Rive, de la Porte Neuve et de St-Gervais. En face les forces savoyardes comptent 2'000 hommes environ.



Si les genevois repoussent l'Escalade ils le doivent au fait que malgré une impréparation militaire notoire, ils se battent avec une volonté immense, sans esprit de recul. En outre, le geste d'Isaac Mercier coupant la corde retenant la herse à la Porte Neuve, contribue à assurer leur succès puisque les genevois n'ont alors à se battre que contre les seuls détachements d'assaut, soit 300 hommes environ, ayant

AGFDU - Souvenirs

escaladé les premiers les murailles.

A 5 heures du matin, tout est consommé au terme de 90 minutes de bataille. Genève compte 16 morts et 27 blessés dont 2 mourront de leurs blessures. Les savoyards laissent 54 cadavres dans la ville et 13 prisonniers dont plusieurs gentilshommes qui seront condamnés et pendus le jour même à l'heure des vêpres.

Genève a été sauvée grâce à un concours de circonstances, mais surtout grâce à la détermination, au courage et à la solidarité de ses habitants... *Genève aura sans doute bénéficié aussi de son ange gardien !!!*

Venons-en au **G8**, des jours qui ont changé Genève en particulier le 31 mai 2003, veille de l'évènement, où les Rues Basses furent dévastées. Mais surtout des jours qui auraient pu ternir irrémédiablement l'image de la Genève Internationale, ville de Paix.

Alors que Genève n'était pas à l'origine du G8 elle a été totalement menacée par l'insécurité qui en est découlée. En effet il s'agissait d'un évènement transnational se déroulant sur les frontières franco-suisse (104 kilomètres). Ce ne fut pas un G8 mais un G23 puisque le Président de la République française avait souhaité associer aux 8 pays les plus industrialisés du monde les pays émergents et les membres du NEPAD. Ceci dans un climat international hypertendu puisque c'est le début du conflit irakien. Faut-il rappeler la division politique qui régnait alors entre la vieille Europe et les Etats-Unis. S'ajoutaient en outre des risques considérables de terrorisme international : deux semaines avant l'ouverture du G8 survenaient les attentats de Riad (29 morts et 200 blessés) et de Casablanca (41 morts et 100 blessés).

Outre ce climat explosif une ambiance politique genevoise délétère : les rangs de la droi-

te voulaient interdire « la manifestation » (alors qu'il s'agissait d'un évènement mondial).

Les rangs de la gauche mettaient tout en œuvre pour compliquer la tâche de la police (interventions démesurées des « observateurs parlementaires », non observation de la charte signée avec l'autorité politique).

Le gouvernement désuni en particulier par l'intervention intempestive de l'un de ses membres qui s'était sur le pont de Mont-Blanc substitué à l'autorité de la Présidente du Département de Justice et Police, semant au sein de la police et de la population la plus grave confusion.

L'effectif policier insuffisant, malgré la collaboration inter cantonale et la contribution de la police allemande a pourtant réussi à contenir la situation dix jours consécutifs puisque malgré des attaques répétées et d'une violence inouïes, Genève n'aura à déplorer que 33 blessés légers. Enfin l'incompréhension de la Berne fédérale a considérablement alourdi la responsabilité de l'autorité genevoise.

En conclusion le concours des circonstances ne s'est pas montré favorable à Genève. Le civisme et la solidarité qui furent la force vive des acteurs de 1602 n'étaient pas au rendez-vous en juin 2003. Ajoutées à une violence ambiante purement genevoise (80% des personnes arrêtées pour violence sont résidents à Genève !) ces particularités navrantes n'ont pourtant pas eu le dessus...

L'ange gardien de notre Cité était, lui, au rendez-vous.

Micheline Spoerri

Etre déléguée au CICR Le parcours de vie de Marie-Thérèse Engelberts

Par ce froid mercredi soir de la mi-janvier, il faisait bon se réunir dans la bibliothèque de l'hôtel Tiffany, où nous commençons presque à nous sentir en famille.

Infirmière, pédagogue, enseignante, Marie-Thérèse a eu une vie riche en expériences de toutes sortes. Après des études au Bon Se-

cours, elle passe son diplôme d'infirmière, travaille dans une multinationale, passe une licence en pédagogie à l'Université de Genève, et se spécialise dans l'éducation des adultes. Elle dirigera avec brio l'Ecole d'Infirmières du Bon Secours, à laquelle elle saura rendre la renommée internationale que celle-ci avait perdue au fil des ans.



Depuis plusieurs années Marie-Thérèse travaille pour le CICR. Elle a assumé tout d'abord une mission au Timor Oriental, dirigeant un hôpital pendant deux ans. Lorsque celui-ci s'est mis à fonctionner correctement, on lui a confié une nouvelle mission : visiter les prisons de Colombie – de Bogota plus spécialement. Son travail sera si bien apprécié et reconnu, que les autorités de Colombie lui décerneront un prix pour son engagement !

Après nous avoir raconté son parcours, Madame Engelberts répond aux nombreuses questions de l'assistance sur le CICR et son activité. C'est ainsi qu'en 2005, les délégués du CICR ont visité plus de 528 000 personnes privées de liberté dans 76 pays ; le CICR a mis en œuvre des projets d'approvi-

sionnement en eau, d'assainissement et de construction qui ont répondu aux besoins de quelque 11 millions de personnes ; il a apporté son soutien à des hôpitaux et autres centres de soins desservant environ 2,4 millions de personnes ; il a en outre fourni des secours d'urgence à quelque 3 millions de personnes et une aide alimentaire à 1 million de personnes, et mis en place des programmes de production vivrière et des projets micro-économiques durables pour prêter assistance à 2,6 millions de bénéficiaires.

Nous aurions pu passer toute la soirée à la questionner, mais la faim se faisant sentir, nous sommes parties bras-dessus, bras-dessous, nous régaler de la comme toujours excellente cuisine du Tiffany.

Arielle Wagenknecht

Visite du Musée des Sciences

La villa Bartholoni dans laquelle se situe le Musée des Sciences frappe d'emblée par sa beauté, ses proportions, l'harmonie de ses lignes. Cette architecture avait émerveillé Hans Wilsdorf au début de notre siècle qui se serait exclamé : « This is really the Pearl of the Lake ». Cette villa fut construite en 1829/30 pour les frères Jean-François et Constant Bartholoni. Les frères Bartholoni, banquiers à Genève, l'avaient conçue comme lieu de réception lors de leurs séjours à Genève.

Madame Anne Fauche, du Musée des Sciences, nous a guidées magnifiquement dans cette villa à la découverte des instruments scientifiques réalisés à Genève. Elle a surtout présenté les instruments de météorologie utilisés par Horace-Bénédict de Saussure (1740-1799). Citons l'anémomètre, pour mesurer la vitesse du vent.

De Saussure a été un formidable météorologue et géologue. La montagne était pour lui le « laboratoire de la nature ». C'est sur ce terrain difficile où il se rendait chaque été qu'il a observé ce qui ne l'avait jamais été aupara-

vant. Il a récolté des données précises sur l'atmosphère en haute altitude et de précieux indices sur la formation des montagnes.

Il fut un des pionniers de la météorologie alpine. Toutes ces expéditions scientifiques ont été décrites dans les deux derniers tomes des *Voyages dans les Alpes* publiés en 1796, qui eurent un immense succès en Europe, contribuant également à faire passer ce savoir pour un pionnier de l'alpinisme.

A l'âge de 20 ans, il décida d'atteindre un jour la cime du Mont-blanc et promit aux gens de Chamonix une récompense à qui trouverait le premier la voie. Après de nombreuses tentatives, le sommet fut finalement atteint. Il dû attendre pendant 27 ans avant de pouvoir réaliser son rêve.

Avant cette visite nous avons eu le plaisir de partager un moment de convivialité à la *Perle du Lac*, autour de délicieux croissants. Le soleil était aussi au rendez-vous.

Carine Cuérel

Xavier Lauber, styliste

Nous étions une dizaine à braver la pluie pour écouter avec plaisir et conviction **Xavier Lauber**, styliste.

La mode, longtemps réservée à une élite, est devenue un bien accessible à tous. C'est une manière de vivre, de penser propre à une époque, à un pays, à un milieu.

Pendant la seconde moitié du XXème siècle s'opère un spectaculaire tournant culturel. Pour la première fois dans l'Histoire, la mode devient une préoccupation majeure, toutes générations et classes sociales confondues, au point de constituer, en particulier chez les jeunes, une véritable obsession. La mode est devenue un moyen d'expression à part entière et a peu à peu imposé son pouvoir pendant les années 1980.

La haute culture est une activité de luxe par excellence. Elle est le secteur professionnel dans lequel exercent les créateurs de vêtements de luxe. Aujourd'hui, elle s'organise autour de *maisons de haute couture*, des enseignes pour certaines assez anciennes, auxquelles de nombreux grands couturiers ont collaboré au fil des années. Elle joue un rôle d'avant-gardisme et ses œuvres préfigurent la mode. En France, d'où elle est originaire, la *haute couture* est une appellation contrôlée. Les maisons *haute couture* doivent répondre d'un certain nombre de critères (nombre d'employés, participation à un quota de grands défilés, utilisation d'une certaine surface de tissu).

La *Haute Couture* correspond à l'activité première, et historique, des grandes maisons parisiennes. Celles-ci se sont tournées vers le prêt à porter plus tard, afin de toucher une clientèle plus large. En effet, l'on considère qu'aujourd'hui seulement quelques centaines de femmes sont susceptibles d'acheter des pièces de *Haute Couture*, certaines robes se négociant plus de 100 000 euros. Ce prix élevé est le reflet des exigences de ce métier (travail long, réalisé à la main dans des at-

liers français, etc). Aujourd'hui, la *Haute Couture* est sur le déclin. Elle n'est pas rentable pour les Maisons. Elle sert seulement de vitrine pour diffuser une image de marque. Cependant, cette activité permet de faire subsister nombre de fournisseurs, dont l'entreprise est généralement artisanale et ancienne, à l'instar du brodeur **Lesage** ou du plumassier **Lemarié**. Les défilés de mode présentent la créativité des maisons, leur capacité à étonner, séduire, faire rêver. Ce sont des œuvres d'art, ce ne sont pas des vêtements à porter.

De nos jours le prêt-à-porter permet à chacune de pouvoir récupérer ce que les grandes maisons du luxe et de la mode ont lancé.

Depuis les années 2000, la mode dominante devient le porno chic. Aucune de nous, ni Xavier Lauber d'ailleurs, ne sommes convaincues de cette mode. Elle a néanmoins permis de rajeunir les marques, de susciter l'intérêt des médias.

Qu'est-ce que le vrai luxe ? S'offrir un habit de marque ou s'offrir un habit personnel ? Pour nous toutes et pour Xavier Lauber, le luxe c'est sa marque, sa griffe qu'un styliste saura capter, trouver en nous et nous restituer par un vêtement dans la forme, les couleurs, les matières qui nous conviennent.

Histoire de la mode 1900 - 1980

Années 1900

Les femmes portent d'immenses chapeaux, des boléros à cascade de dentelle, des jupes *en corolle* et des corsages ornés de perles ou de franges. La *tournure* devient une robe à traîne qui sera le symbole de la Belle Époque. À la Belle Époque, c'est aussi la mode des moustaches et des barbes pour les hommes qui se doivent d'avoir un pli parfait, pour se faire ils dorment avec un *fixe moustache*.

Les femmes se doivent d'avoir une *silhouette en S* grâce à un corset ou une guêpière visant à faire ressortir la poitrine et d'accroître la cambrure. Les éventails sont en vogue. C'est l'apparition des premiers manteaux de fourrure, l'apogée du haut-de-forme, et des manches gigot pour les femmes.

1910 – 1920 : après la Belle Époque, la guerre prend le pas sur la frivolité de la mode, l'industrie textile est mobilisée par l'effort de guerre, la mode ne réapparaît que dans les années 1920. La Première Guerre mondiale paralyse le monde de la mode mais apporte des sous-vêtements plus confortables.

Dès les années 1910, la silhouette féminine s'allonge de nouveau mais le bas des jupes s'entrave obligeant les femmes à faire de petits pas. Paul Poiret supprime le corset et simplifie le vêtement féminin.

L'hermine est le textile à la mode, elle se porte en étole, en manchons, en tour de cou ou même en bordure de la jupe ou du corsage. C'est le retour de la jupe-culotte ou jupe pantalon sous une autre forme que celle lancée par l'essor de la bicyclette, la culotte ressemble plus à un large pantalon de satin et descend désormais en bas des jambes avec une jupe drapée par dessus.

La mode est à la silhouette allongée et dans cet esprit le sac à main se porte en bandoulière sur l'épaule tombant jusqu'aux chevilles. Le corset dit *ligne normale* fait son apparition. En 1914, les perruques de couleurs sont de mise avec une tenue de soirée.

Hommes : l'avènement du complet révolutionne la mode masculine.

Années 1920 : La mode réapparaît transformée par les privations : les jupes se portent courtes (en dessous du genou), le tailleur a été adopté : tenue de ville confortable et pratique. Grâce aux grands paquebots qui relient l'Europe et les États-Unis, les deux continents s'influencent en termes de mode.

Femmes : la silhouette est allongée et droite ; le buste est plat, la poitrine gommée et la taille très basse.

En été, les bras et le cou sont découverts ainsi que les jambes jusqu'au dessous du genou. Les costumes de bains prennent l'allure de véritables maillots de bain même si ils restent encore très couvrant sur les cuisses ou les épaules.

En hiver, pour le ski notamment, c'est le retour de la culotte collante portée avec des guêtres. Le manteau est croisé, long et fermé par un col roulé moulant. C'est l'apparition de la coiffure dite *garçonne* et du chapeau dit *cloche*. Le corset a définitivement été remplacé par le porte-jarretelles. Avec l'essor de l'automobile, le vêtement féminin a nettement évolué pour passer en à peine 20 ans du haut corset avec jupe traînante, chignon, ombrelle et chapeau lourdement orné à voilette au chandail échancré à bras nus avec jupe aux genoux et chapeau cloche. Pour les coiffures, c'est l'avènement de la Mise en pli qui restera en vogue aussi dans les années 1930.

Hommes : l'allure sportive est de mise, le complet se porte avec des motifs à carreaux, le pantalon de golf est très tendance. Peu d'évolution, la veste est devenu veston et le chapeau se porte mou. La tenue de soirée reste le smoking. L'essor de l'automobile ayant aussi apporté quelques éléments à la tenue : cache-poussière, casquette, lunettes et gants de cuir.

Années 1930 : le sport fait évoluer les vêtements et la mode.

Femmes : la robe longue refait son apparition sous forme de robe de soirée, mais le tailleur reste de mise en tenue de ville. En été 1933, le short apparaît massivement sur les plages parfois assorti avec un dos nu. Le manteau se porte court, bordé de fourrure et porté avec une toque assortie ou en cape. Le chapeau est un béret ou un feutre. Le corsage est sanglé dans la ceinture. La jupe remonte progressivement au dessus du genou pour être alors qualifiée de *très courte*.

AGFDU - Souvenirs

C'est en été 1939 que le pantalon s'impose dans la mode féminine avec une coupe large et des revers. Le maillot de bain une pièce et son bonnet deviennent un véritable vêtement à nager.

Hommes : Le costume de golf en Prince de Galles (tissu) avec casquette assortie est en vogue dont *Tintin* immortalisera le pantalon.

Années 1940 : la guerre paralyse de nouveau l'industrie du textile, les matières premières sont rares et chères. Cette situation impose une *mode de circonstance* due aux privations : jupe courte (en dessous du genou), épaules carrées, petit chapeau, chaussures à semelles compensées ou en bois.

C'est aussi l'apparition des *zazous*. C'est en 1947 que Christian Dior relance la mode en instaurant le *New Look* : ligne ample, taille fine et hanches marquées.

Années 1950 : en 1954, Coco Chanel lance le tailleur comme une sorte de réaction au *New Look*. Le duffle-coat et le chignon *chouchoute* deviennent populaires. Les jupes sont parfois gonflées de jupons en tulle. Les chaussures à bride sont en vogue pour les femmes.

Les années 1960 marquent l'essor du prêt-à-porter. Pour les femmes : tailles de guêpe, jupe ou robe longue le soir.

En tenue de ville, les jupes vont progressivement remonter sur les jambes pour passer de dessous le genou au début de la décennie, à la minijupe en fin de décennie, favorisant du même coup le port des collants. Les vestes ou les cardigans sont simplement fermés *bord à bord* sans moyen de fixation ou alors par un unique bouton près du col.

Les manches sont longues et collantes. Les impressions notamment à pois et rayures sont en vogue. Les accessoires essentiels sont le chapeau en forme de toque, le bandeau ou le foulard dans les cheveux et les lunettes fantaisies voir futuristes. Les bijoux sont multicolores et en plastique. Les bottes sont en vogue.

Années 1970 : C'est l'apparition de nouvelles matières dont le plastique. Pierre Cardin crée des robes en plastique moulé et des justaucorps en résille de vinyle. robe en métal.

Femmes : c'est l'essor du tee-shirt imprimé et du pantalon qui se porte désormais en toutes circonstances, notamment le blue-jeans.

L'androgynie commence son apparition via les coiffures : femmes à cheveux court, hommes à cheveux long ; les femmes portent de plus en plus facilement des costumes d'homme. Les manteaux sont amples, coupés en forme de robes ou de capes. Les pantalons ont des *pattes d'éléphants*. Les chaussures sont des bottes ou sont à *plateforme*.

Les impressions textiles s'inspirent de motifs orientaux ou des fourrures (panthère ou ocelot dans des couleurs fantaisistes bleu, rose, etc.). Les couleurs qualifiées de *couleur soleil* sont mises en avant pour les tenues de ville, mais le noir garde un côté sophistiqué et distingué favorisé pour les tenues de soirées. L'essor des matières plastiques pour les accessoires (bijoux, ceinture, etc.) accentue cette tendance multicolore matière plastique

Le brillant est très en vogue et s'exprime sur toute la décennie via des matières brillantes (satin, vinyle, etc.) ou par les paillettes présentent autant dans le vêtement que le maquillage. Cette tendance au brillant donnera naissance à la mode du strass en fin de décennie. Le maquillage évolue aussi des paillettes vers le nacré.

La silhouette de femme devient fuselée au milieu de la décennie et c'est le début des échancrures sur les cuisses pour les maillots de bain. Dès 1979, Thierry Mugler invente la silhouette des années 1980 : veste épaulée, jupe droite, escarpins fins.

Carine Cuérel

L'automne dernier, Joëlle Sambuc-Bloise nous présentait son projet de thèse lors d'un de nos lunches. Depuis elle a brillamment obtenu son doctorat et sa thèse vient d'être publiée. Etant donné l'intérêt manifesté par nos membres, nous publions ici les conclusions de sa thèse pour celles qui ne l'avaient pas entendue.

La situation juridique des Tziganes en Suisse : les droits découlant du droit international des minorités et des droits de l'homme

Joëlle Sambuc Bloise, docteure en droit

Introduction

Historiquement, en Suisse comme ailleurs, le droit a été employé par l'Etat pour placer et maintenir la communauté tzigane au ban de la société. Les relations conflictuelles qui ont marqué les relations entre les autorités, la société majoritaire et les Tziganes nourrissent aujourd'hui les préjugés et la méfiance réciproques, en maintenant cette minorité dans un état socio-économique précaire et vulnérable.

Bien que les torts commis en Suisse par le passé – essentiellement les actions de l'Œuvre des Enfants de la Grand Route - soient désormais reconnus et dénoncés, ils influencent encore le dialogue entre cette communauté et les autorités et entretiennent l'existence d'une discrimination structurelle à l'égard des Tziganes.

Ce dialogue s'est toutefois renforcé depuis environ dix ans et s'est accru depuis la reconnaissance formelle des Tziganes en tant que minorité nationale suisse. Ce changement radical du statut juridique des Tziganes en Suisse, de marginaux asociaux à des membres d'une communauté appartenant pleinement à la société suisse, s'est opéré progressivement.

1. L'influence du corpus international des droits de l'homme et des minorités

La consécration des droits de l'homme et de la dignité humaine de tous les individus a conduit à l'arrêt des persécutions destructrices commises notamment à l'égard des familles, par le biais du placement des enfants tziganes dans des institutions. Puis, la valorisation de leur identité culturelle et la protection de leur communauté en tant que telle a été réalisée par l'octroi du statut de minorité au sens du droit international.

L'application du système de protection des minorités est une véritable nécessité pour une protection adéquate des droits des Tziganes, en Suisse comme ailleurs. Cet outil engage les autorités à prendre des mesures de soutien, visant à perpétuer et à préserver l'identité du groupe lui-même. Il replace les Tziganes dans leur contexte ethnoculturel spécifique, en les distinguant des autres particuliers exerçant un mode de vie nomade. Toutefois, pour remplir ses objectifs ce système doit être correctement employé : sa facette collective doit être pleinement intégrée dans les politiques des autorités. La vulnérabilité et les particularités identitaires de la minorité tzigane ne permettent pas de se restreindre à l'approche individualiste employée traditionnellement dans la pratique suisse, notamment du juge constitutionnel.

L'importance de la dimension internationale de la problématique est indiscutable. Les Tziganes suisses sont une minorité nationale suisse, à caractère ethno-culturel. Ils appartiennent toutefois à une communauté dispersée sur l'ensemble du continent européen, et il est même envisageable de considérer qu'elle forme un peuple, cherchant aujourd'hui à affirmer son droit au respect de ses particularités, à valoriser sa culture et à obtenir une forme d'autonomie décisionnelle.

2. Minorité ou peuple tribal : enjeux et difficultés d'une qualification

Les efforts consentis par les autorités sont récents et encore embryonnaires, car la prise de conscience des apports des outils juridiques internationaux n'en est qu'à ses débuts. De plus, la tâche est extrêmement complexe, en raison de la dispersion géographique de cette communauté et des différences socio-économiques, mais également culturelles, qui en découlent.

Leurs spécificités par rapport à d'autres minorités, mais également par rapport à d'autres peuples, y compris indigènes, ont pour effet qu'à ce stade, il est difficile de déterminer exactement quel système de protection – des minorités ou des peuples autochtones – serait à même de leur être le plus avantageux.

En l'occurrence, il revient essentiellement aux principaux intéressés de décider de quelle manière ils souhaitent se positionner au sein des sociétés dans lesquelles ils vivent, en recherchant une meilleure intégration ou au contraire une plus grande autonomie. Il est encore trop tôt pour pouvoir donner une réponse claire, mais il est impossible d'exclure *a priori* l'une ou l'autre alternative.

Dans ce contexte, déterminer si les Tziganes suisses forment ou non un peuple tribal, ou au contraire une « simple » minorité, importe

peu au regard des efforts qu'il reste à consentir pour améliorer leur situation socio-économique.

Tant le droit des minorités que la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples tribaux et autochtones imposent une protection de leur groupe, l'adoption de mesures permettant la perpétuation de leur identité, une pleine réalisation de l'égalité en fait et en droit de ses membres, la création d'aires de halte suffisantes qualitativement et quantitativement, leur participation et la consultation systématiques sur les points qui le concernent, mais également la prise en compte des besoins des Tziganes étrangers.

En réalité, ce n'est pas pour l'Etat que la question de l'opportunité de la ratification de la Convention n° 169 représente un enjeu, puisque matériellement, on ne constate aucune différence essentielle dans le degré des engagements internationaux et des obligations à charge des autorités. C'est à la communauté tzigane de Suisse que la ratification de la Convention n° 169 pose un vrai challenge, et c'est à elle qu'il revient de s'interroger sur les conséquences sur sa place et son intégration au sein de la société majoritaire d'une mise en œuvre de cet instrument. Il ne nous appartient donc pas de prendre position sur cette question.

3. Les Tziganes en tant qu'interlocuteurs de l'Etat au niveau international, national et local

Face au constat de l'existence de la dimension internationale et transnationale de la protection des droits des Tziganes, il n'est pas surprenant que les organisations internationales, en particulier celles régionales européennes, se préoccupent de la question. En cherchant à élaborer des politiques globales coordonnées entre les Etats et destinées

à améliorer la situation des Tziganes dans tous les pays, leur action ne peut être ignorée.

En créant le Forum européen pour les Roms et Gens du voyage, le Conseil de l'Europe a ainsi permis aux Tziganes de devenir les interlocuteurs des Etats au niveau international, afin qu'ils puissent donner leur opinion quant aux mesures qui les concernent.

Le droit des minorités exige que la participation de la communauté tzigane soit rendue possible aux niveaux locaux et nationaux. En Suisse, il convient de systématiser la consultation des organisations de défense des droits des Tziganes et de leur reconnaître la qualité pour recourir dans les procédures portant sur des mesures affectant leur identité minoritaire.

Si la consécration d'un droit de recours spécial pourrait s'avérer à terme la meilleure solution, une première étape serait déjà franchie en interprétant la qualité pour recourir des Tziganes nomades, voire des Tziganes sédentarisés, à la lumière des exigences du droit des minorités. L'admission de leur légitimation active dans le cadre de recours contre des actes touchant leurs possibilités d'exercer leur mode de vie culturel protégé ouvrirait de nouveaux horizons au recours corporatif égoïste de leurs associations.

4. Les obstacles à l'amélioration de la situation

Le fédéralisme et la répartition des compétences en matière de gestion du territoire et de ses ressources ont pour conséquence que les solutions concrètes pour développer les possibilités de stationnement légal des caravanes tziganes doivent se trouver au niveau communal.

Toutefois, une coordination cantonale, régionale et même nationale est impérative, afin

d'assurer la concrétisation des projets d'aménagement de places. En conséquence, un engagement politique, juridique et financier doit être réalisé par toutes les collectivités qui sont solidairement responsables à l'égard de cette minorité.

Leur responsabilité juridique découle de l'article 35 Cst. et leurs autorités ne sauraient opposer des arguments d'opportunité politique fondés essentiellement sur des réticences trouvant leurs racines dans des préjugés. Il est ainsi fondamental de ne plus gérer la question de l'accueil des Tziganes nomades uniquement comme un problème de police.

Ainsi que l'a affirmé le Tribunal fédéral, les Tziganes suisses font partie de la population, leurs besoins doivent être pris en compte et leur réalisation poursuit un intérêt public légitime qui doit être soutenu.

Parmi toutes les collectivités suisses, la Confédération a à sa charge l'obligation la plus importante : s'assurer que la minorité tzigane suisse ne disparaisse pas à terme, par un effet d'assimilation indirecte. Il lui revient donc d'encourager les autorités locales, d'informer la population au niveau national, d'agir dans le champ de ses compétences, de proposer des lignes directrices, voire des modifications législatives.

5. Les droits fondamentaux des Tziganes et leur interprétation rigoureuse

Au regard des droits fondamentaux impliqués dans le cadre de l'exercice du mode de vie nomade, il est nécessaire de procéder à leur interprétation en prenant en compte les besoins particuliers qui accompagnent ce mode de vie spécifique. La liberté d'établissement et de circulation ne peuvent pas être hypothéquées ou mises au conditionnel du fait de l'exercice d'un autre mode de vie.

Le respect de la dignité humaine et des conditions de logement acceptables ne peuvent pas être mis entre parenthèses dès lors que l'on ne vit pas dans un appartement.

La scolarisation des enfants ne doit pas se faire au détriment de la disparition des savoirs traditionnels de la communauté et de son appauvrissement culturel.

La responsabilité individuelle impose certes au particulier de s'assumer, mais il revient également à l'Etat d'accepter et de soutenir les différences culturelles, *a fortiori* lorsqu'il les reconnaît officiellement et déclare vouloir les préserver et les aider à se perpétuer.

Une approche nuancée, donnant la priorité au principe de proportionnalité et en particulier à la pesée des intérêts, s'impose donc aux autorités. Des solutions nouvelles, inédites, doivent être développées en partenariat avec la minorité tzigane elle-même.

En outre, l'engagement des collectivités à l'égard de la minorité tzigane suisse ne doit pas mener à terme à sa ghettoïsation. Ainsi, la création d'un réseau d'aires de halte en nombre et qualité suffisants ne doit pas conduire à exclure les Tziganes suisses du reste du territoire helvétique. Leur marginalisation socio-économique pourrait alors s'aggraver. Il revient donc aux autorités de développer des solutions en matière de droit de l'aménagement du territoire et de la construction qui permettent d'effectuer un stationnement temporaire spontané de manière légale sur l'ensemble du territoire suisse.

La problématique du domicile légal et de la désignation des aires de stationnement d'hiver à cet effet illustre la difficulté centrale que l'on rencontre pour parvenir à une réalisation effective des droits fondamentaux des Tziganes. Dans ce contexte précis, leur intégration juridique, sociale et politique en tant que membres d'une minorité nationale est dépendante d'une amélioration significative de leurs conditions de vie matérielles.

Conclusion

Il est indéniable que grâce aux droits de l'homme et au droit des minorités, le droit ordinaire peut être interprété et modifié de façon à ce que le cadre juridique permette aux conditions de vie des Tziganes de s'améliorer et de s'affirmer. Toutefois, leur concrétisation exige une volonté politique claire.

Certes, jusqu'à un certain point, le juge peut sanctionner les réticences des autorités locales, mais son efficacité demeure limitée dans des domaines où la répartition des compétences fragmente le nombre d'interlocuteurs et fractionne les responsabilités. En outre, la discrimination structurelle est un phénomène qui ne se combat pas uniquement par l'affirmation de l'égalité en droit, mais avant tout par la poursuite de l'égalité en fait, en démantelant ses sources au sein de la société civile.

A l'image du renversement de perspective qu'a connu le statut juridique des Tziganes en l'espace de quelques décennies, la vision politique des autorités doit également se transformer pour que les progrès formels dont bénéficient désormais les Tziganes suisses soient enfin suivis d'effets concrets.

Joëlle Sambuc-Bloise

Pour notre lunch d'avril, nous avons invité Céline Germond-Duret, assistante de recherche et doctorante en relations internationales à nous présenter son travail de thèse :

"La logique normalisatrice des interventions de développement : le cas des peuples autochtones"

Depuis les prémisses du régime de l'aide au développement, de nouvelles composantes du développement ont sans cesse été incluses afin de répondre au mieux aux multiples défis auxquels l'Humanité doit faire face. Cependant, si en théorie **le concept de développement** est sans cesse enrichi, et tend vers un certain idéal de vie, en pratique, quelle que soit la définition qu'on lui accorde, et quelle que soit l'attention que l'on porte à sa redéfinition, force est de constater que, malgré une aide au développement qui avoisine au total les mille milliards de dollars depuis une cinquantaine d'année, et malgré l'envoi massif d'experts étrangers, les objectifs fixés aux prémisses du régime de l'aide ne sont toujours pas remplis.

Dès lors, il paraît aisé d'affirmer que l'aide au développement n'a « pas d'effet ». Mais si les résultats en matière de performance économique et de bien-être social semblent loin d'être satisfaisants après un demi-siècle de promotion d'un certain modèle de développement, pouvons-nous en déduire pour autant que les interventions du Nord n'ont « rien changé » ? Qu'elles ne s'inscrivent pas dans un mécanisme dynamique de changement ? Qu'elles n'ont suscité que de l'invariabilité ? Il semblerait au contraire que leur influence soit réelle, même si celle-ci ne s'exerce pas toujours sur les objectifs fixés.

Pourtant, malgré une prise de conscience parmi la communauté du développement que l'aide puisse non pas se comprendre uniquement en termes de succès et d'échecs, mais aussi en termes d'effets secondaires plus ou moins néfastes (déplacements de population, dommages environnementaux, etc.), et malgré une dénonciation de ces effets « collatéraux » par les activistes en tous genres, la littérature académique et spécialisée reste étonnamment assez muette sur ce thème, et en particulier sur les **effets secondaires des interventions de développement en matière d'instabilité**.

Le but de notre thèse est précisément de combler ce vide puisqu'elle propose de montrer le pouvoir de transformation des interventions de développement et les répercussions qu'elles peuvent avoir sur la stabilité de la société ou de la région où l'on intervient, en prenant l'exemple précis des peuples autochtones et les répercussions que peuvent avoir sur eux des projets de développement mis en place sur leurs territoires.

Nous avons décidé de travailler sur **des projets de développement financés par la Banque mondiale**, qui représente l'agence d'aide multilatérale la plus importante, en termes de fonds dépensés, de personnel mais aussi de par l'influence qu'elle exerce. Au cours des dix dernières années, elle a financé à elle seule environ 3000 projets dans une centaine de pays. Nous nous sommes particulièrement intéressés à son Panel d'Inspection, organisme indépendant créé en 1994 par la Banque mondiale elle-même, principalement pour répondre aux critiques grandissantes à son encontre. La Banque était en effet, et est toujours, montrée du doigt pour les impacts de ses projets de développement, notamment en termes d'environnement et de droits sociaux. Elle a donc répondu aux critiques en créant ce panel, dont le but est « d'offrir un forum indépendant à des citoyens estimant qu'eux-mêmes, à titre privé, ou leurs intérêts ont été directement lésés, ou risquent de l'être, du fait d'un projet financé par la Banque mondiale ». Si un projet de développement financé par la Banque affecte négativement

la population qui réside sur place, celle-ci peut dès lors formuler une requête auprès du Panel, qui peut, s'il le juge nécessaire, conduire une enquête approfondie et se prononcer sur d'éventuels manquements de la part de la Banque.

Près de la moitié des cas qui furent soumis au Panel d'inspection font état de répercussions négatives sur des peuples autochtones, ce qui nous a incités à travailler sur les impacts des projets de développement sur cette population.

On évalue à 300 millions le nombre d'individus appartenant à un groupe autochtone, répartis sur environ 70 pays. Des variations existent évidemment entre chaque groupe autochtone, et les labelliser sous une même dénomination risque de laisser imaginer une certaine homogénéité et de nier leur diversité. Certains traits communs existent néanmoins: il s'agit de leur auto-distinction par rapport aux autres groupes non autochtones, de leur relation à la nature en général et de l'attachement aux terres ancestrales en particulier, de leur relation au développement (généralement distinct du modèle économique dominant), et enfin d'un mode d'organisation interne qui leur est propre (qui n'est certes pas partout identique mais qui se réfère à une autorité davantage reconnue que l'autorité politique nationale).

Notre recherche tend à montrer **l'impact des projets de développement sur l'identité des peuples autochtones, et les déstabilisations** qui peuvent en résulter, comprises en termes de conflit social, ou tout au moins de diminution de la cohésion sociale.

L'élément central est en effet celui de l'identité du groupe, identité commune qui crée et maintient la cohésion. Nous envisageons que les projets de développement touchant aux peuples autochtones vont en effet agir sur l'identité du groupe à travers un certain nombre de vecteurs, nuisant à sa cohésion. Nous ne pensons ainsi pas que les interventions de développement vont directe-

ment engendrer un conflit social, mais qu'elles créent des conditions favorables à son émergence en modifiant les relations sociales. Ce sont ces effets intermédiaires, seuls ou combinés, qui vont induire une diminution de la cohésion. Ces effets intermédiaires consistent d'après nous premièrement en des déplacements de population, deuxièmement en une modification des activités et de l'organisation économiques, troisièmement en la remise en cause de l'autorité, et enfin en l'abandon des mœurs et coutumes, tout ceci constituant une menace à l'identité de groupe. Ces quatre effets intermédiaires ne sont d'autre part pas toujours indépendants les uns des autres puisqu'ils peuvent aussi s'entraîner entre eux.

Pour mener à bien notre recherche, nous basons sur trois études de cas, sélectionnées parmi les projets ayant mené à une requête auprès du Panel. Il s'agit de :

1. La construction de barrages (Pangue et Ralco) sur le fleuve Bío-Bío, au Chili, et leurs impacts sur la population Pehuenche, sous groupe Mapuche ;
2. La construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun et ses impacts sur la population Pygmée Bakola ;
3. Un projet relatif à des mines de charbon en Inde, et ses impacts sur les Santhal et les Birhor.

Les résultats préliminaires semblent confirmer que ces projets de développement ont en effet fortement affecté les populations autochtones et leur mode de vie. Ces projets ont mené ou sont en train de mener à une déstabilisation des communautés, à travers un ou plusieurs des vecteurs identifiés.

Cette analyse au niveau « micro » (local) sera finalement **complétée par une analyse au niveau « macro » (global)**. Il s'agira de comprendre les raisons des effets négatifs relevés, et de s'interroger sur la manière dont on intervient pour susciter du développement. Il s'agira plus précisément de mettre en avant

une certaine tendance à appliquer le même type de projet de développement à des situations parfois fort différentes, et à vouloir ajuster les sociétés par rapport à un seul modèle de développement, à les « normaliser ». Ceci découlerait du « mythe du développement », selon lequel toutes les sociétés doivent tendre vers la même fin. Pour montrer cela, nous mènerons une analyse discursive qui permettra de voir ce qu'il y a derrière les discours des acteurs du développement, notamment comment est-ce qu'ils se représentent les pays en développement et comment est-ce qu'ils perçoivent leur propre rôle.

Ce sujet revêt des intérêts multiples. Tout d'abord, il est important d'un point de vue *policy-oriented* s'il se révèle qu'en plus d'être inefficace, l'aide peut sous certains aspects être néfaste pour les populations vulnérables

telles que le sont les peuples autochtones. Il conviendra alors de formuler des recommandations ne visant pas tant le concept de développement, que sa mise en œuvre par des acteurs extérieurs. Il revêt aussi une importance d'ordre éthique puisqu'il touche à la question des relations entre le Nord et le Sud, en s'intégrant dans une analyse allant au delà d'une logique d'exploitation traditionnellement mise en avant pour se porter sur une logique de transformation. Enfin l'intérêt de ce sujet est d'ordre scientifique du fait des lacunes dans la littérature concernant les effets négatifs de l'aide au développement et le mécanisme qui les sous-tend, ce qui répond à l'exigence première d'une thèse.

Céline Germont-Duret

Apprendre l'histoire par la mémoire ?

Nadine Fink, est doctorante à L'Université de Genève, en Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation. Elle est venue nous présenter son projet de thèse lors d'un de nos lunches à Uni-Mail ce printemps.

L'historien du temps présent est confronté, dans son travail, à la mémoire des témoins encore vivants. Ainsi, il n'échappe pas au positionnement face à ces autres discours sur le passé, aux représentations qu'ils véhiculent et aux controverses qu'ils induisent. Depuis plusieurs décennies, cette dialectique entre l'histoire et la mémoire est au cœur de bien des débats au sein de la communauté historique.

Ce travail de thèse pose la question de l'intégration du témoignage oral à la fois au discours historique et au discours scolaire. Il s'agit dans un premier temps de saisir les enjeux de mémoire à l'œuvre dans la construction d'un discours sur un passé récent, dont les témoins sont encore vivants. Dans un second temps, l'objectif est d'appréhender les intentions, les pratiques et les apports de l'utilisation des témoignages oraux dans l'enseignement de l'histoire.

Le projet Archimob, une entreprise mémorielle sans précédent.

S'inscrivant dans le courant de l'histoire orale, *Archimob* a élargi la connaissance historique de la seconde guerre mondiale en Suisse en donnant une voix aux témoins acteurs de l'époque. *Archimob* a réalisé à partir de ce matériau une exposition multimédia itinérante dans douze villes suisses : *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse de 1939-1945.*

L'intention est de mettre à distance le clivage entre témoins et historiens. S'il est vrai qu'une partie des témoins cherche à perpétuer l'image d'Epinal d'une Suisse héroïque, d'autres participent à la remise en question de l'attitude de la Suisse pendant ce conflit.

L'exposition à l'école

Cette exposition a été vue par plusieurs milliers d'élèves dans les différentes villes de

Suisse. Les situations didactiques de cette méthode sont multiples et s'articulent autour de deux objectifs :

- faire rentrer l'élève dans la discipline historique par l'empathie envers les témoins de l'histoire
- sorte de dévoilement de la fabrique de l'histoire, le témoin devant figurer ici la complexité du discours historique.

Plan de la thèse

La première partie de la thèse porte sur la question de l'apport du témoignage à l'histoire et le souci méthodologique qui l'entoure : comment appréhender la parole du témoin et comment l'intégrer à un discours du passé ? L'analyse du projet *Archimob* fournit un premier cadre théorique nécessaire pour évaluer, dans une seconde partie, l'intérêt de l'utilisation d'une telle approche dans l'enseignement de l'histoire.

Enjeu scientifique

En confrontant les finalités et les pratiques d'une entreprise mémorielle à celles de l'enseignement de l'histoire, c'est la relation entre une question de société et son appréhension en milieu scolaire qui est au cœur de cette recherche.

Carine Cuérel

Dies Academicus, une journée particulière



Une journée particulière, destinée à saluer le mérite de celles et ceux qui participent à l'édification d'une société plus libre mais aussi plus responsable en faisant reculer les limites de la connaissance.

L'UNIGE a vécu tout cela à la fois, le mardi 5 juin 2007, à l'occasion de son *Dies academicus*. Des personnalités marquantes de la scène nationale et internationale se sont vues remettre les doctorats *honoris causa* de l'UNIGE, la Médaille de l'Université, ainsi que les Prix Latsis et Nessim Habif. La cérémonie était présidée par le recteur de l'UNIGE, M. Jacques Weber. A ses côtés, le président du Conseil de l'UNIGE, M. Roger Mayou, et le président du Conseil d'Etat en charge de l'instruction publique, M. Charles Beer.

Discours prononcé par Céline Dehavay, étudiante en 4^e année de pharmacie

« Lorsque je suis allée voir notre doyen, M. Spierer, pour lui dire que j'étais partante pour le discours, je lui ai demandé s'il y avait un sujet ou un thème particulier à traiter. Il m'a répondu que j'étais totalement libre, mais que ce serait de circonstance qu'il y ait un rapport

avec l'université, au cas où j'aurais une soudaine envie de vous raconter mes dernières vacances.



Rassurez-vous donc, je ne vais pas vous parler de mes dernières vacances, mais pas pour cette raison. Je n'ai à vrai dire pas pris de vacances depuis presque deux ans, puisque comme une large majorité des étudiants de l'Université, je travaille pour financer mes études. Je vous fais part de ce détail un peu personnel car j'aimerais vous parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui est on ne peut plus d'actualité, à savoir le nouveau projet de loi sur l'Université.

Il me tient à cœur pour plusieurs raisons.

La 1ère, pour en revenir à ma petite histoire, car il ne prévoit plus de plafond pour les taxes universitaires. Ceci implique, pour ma part, que je ne pourrai tout simplement plus étudier, et que je serai malheureusement loin d'être la seule. Ou alors, sous la pression sociale visant impérativement la réussite, nous serons de plus en plus à devoir nous endetter, avant même d'entrer dans la vie active.

La 2ème raison vient de mon choix d'orientation, à savoir les sciences, et plus exactement la recherche fondamentale. Le plus souvent, les découvertes de la recherche fondamentale n'aboutissent pas à un produit « commercialisable », et donc rentable. Mais elle n'en demeure pas moins indispensable pour autant. La nouvelle loi sur l'Université impose la recherche active de fonds privés pour la recherche académique. Or en sciences, malheureusement, qui dit financement privé dit besoin de résultats utilisables à des fins économiques et de ce fait, un risque très élevé de résultats biaisés, comme ce fut le cas avec l'affaire Rylander et Philip Morris mais cela engendre surtout un gros risque d'abandon des sujets non rentables économiquement. L'Université perdrait donc sa liberté académique, passant peu à peu du statut de service public à celui d'entreprise soumise aux lois du marché.

Avant de vous parler de la dernière raison pour laquelle la nouvelle loi sur l'Université me tient à cœur, j'aimerais vous remercier de me donner la parole aujourd'hui. Cependant, je regrette profondément qu'elle ne me soit donnée qu'aujourd'hui. En effet, la parole n'est pas donnée aux étudiants, qui se voient alors mis à l'écart de la vie académique. Bien sûr, me direz-vous, nous sommes représentés aux conseils de Section, de Faculté, et même de l'Université. Cependant, cette représentation n'est absolument pas équitable et souvent, ces conseils servent tout simplement d'alibis. Notre voix ne peut donc pas se faire entendre par ce biais, ce que je considère comme antidémocratique. Mais il y a plus grave encore. Ainsi, j'aimerais

exprimer notre grand regret de nous voir écartés du dialogue quant à l'élaboration de la nouvelle loi sur l'Université. Une nouvelle loi dont nous serons les premiers à subir les conséquences, alors que nous n'avons même pas été consultés !

Pour aller encore plus loin, la nouvelle loi n'ignore pas le corps étudiant uniquement dans son processus d'élaboration, mais elle prévoit de l'écarter dans le fonctionnement même de l'Université future, en lui supprimant toujours plus son poids consultatif dans les résolutions académiques. Ainsi, l'Université, qui se devrait d'être une Université tournée vers l'ouverture, se rapproche encore plus d'une Université tournée vers une fermeture totale.

Pourtant, les étudiants, qui sont si sournoisement mis à l'écart, savent que la participation et le dialogue sont des composantes primordiales d'une formation de qualité.

Pour cette même raison, il est fort regrettable que les étudiants, pour avoir une voix, doivent se transformer en militants, ou prendre la parole en rasant, comme ce matin.

Enfin, je souhaiterais partager avec vous ce que je retiens de mes années universitaires. Bien entendu, un apport très important de connaissances. Cependant, ce sont surtout les discussions autour de ces connaissances, les partages, les échanges d'idées, d'opinion, de culture, qui font la richesse de mes années universitaires. Et c'est pour cette raison que je souhaite, pour l'université future, que l'image actuelle de l'université, une image encore trop ancrée dans les esprits, une image élitiste, soit définitivement abandonnée. Parce que j'estime que tout le monde devrait avoir, non pas le droit, ni la chance, parce que justement ça ne devrait pas être une chance, mais devrait tout simplement avoir le choix, sans contrainte, de connaître ces années de partage et d'échange, de connaître cette richesse que peut apporter l'Université, et d'y apporter la sienne. Merci ! »

Doctorats Honoris Causa et prix

Des femmes sont à l'honneur !

Une informaticienne, une linguiste, un psychologue, un mathématicien... Pour son *Dies academicus* 2007, l'UNIGE a réuni une palette de personnalités qui, par leurs efforts et leur créativité, ont toutes contribué de manière significative à un élargissement du savoir dans leur sphère de compétence respective.



Deirdre Wilson

La prof. **Deirdre Wilson** est certainement l'une des figures mondiales les plus importantes de la linguistique en sémantique et en pragmatique, et cela depuis une trentaine d'années. Professeure au University College de Londres, elle a fait ses études à Oxford et au MIT où elle a soutenu sa thèse en 1974 sous la direction de Noam Chomsky. Son livre sur la présupposition a été le premier traitement dit «pragmatique» du sujet, et son ouvrage avec l'anthropologue français Dan Sperber a été le point de départ d'une nouvelle théorie pragmatique - la Pertinence - qui a eu une influence très forte dans toutes les disciplines qui s'intéressent au langage: linguistique, psychologie, philosophie, sciences cognitives, etc. Son doctorat honoris causa lui a été remis par la Faculté des lettres de l'UNIGE.

Enfin, la prof. **Colette Rolland** est mondialement connue par son œuvre fondatrice en systèmes d'information. Dès les années 70, elle a considéré que l'informatique avait une place très importante pour le développement des activités de toutes sortes, soulignant

combien le couple «organisation - système d'information» est étroit et que la réussite de ce couple est un facteur déterminant d'efficacité des processus d'organisation, d'amélioration de la chaîne de valeur et de compétitivité pour une entreprise. La Faculté des sciences lui a remis un doctorat honoris causa.



Prix Latsis – Valérie JUNOD

Le prix Latsis de l'UNIGE est décerné cette année à Mme Valérie Junod pour son ouvrage *Clinical Drug Trials – Studying the Safety and Efficacy of New Pharmaceuticals*. Ce travail aborde de manière brillante et pluridisciplinaire la question de la recherche médicale sur l'être humain, qui joue un rôle essentiel dans le développement de nouvelles substances thérapeutiques. Son ouvrage commence par un rappel des différents événements qui ont conduit les Etats, et notamment, la Confédération suisse, à réglementer les essais cliniques de médicaments. L'auteure analyse ensuite les caractéristiques de ces essais, en se fondant tant sur des sources scientifiques, notamment les revues médicales anglo-américaines, que sur la littérature économique. Elle parvient ainsi à combiner des notions provenant de ces disciplines, pour donner une image précise du cadre légal de ces essais. Sur cette base, elle présente de manière détaillée les caractéristiques de ces essais avec les controverses, notamment éthiques, qu'ils génèrent. Valérie Junod examine ensuite les droits des sujets de recherche, notamment les conditions dans lesquelles ils peuvent

procurer un consentement éclairé. Son étude porte avant tout sur le droit suisse, mais contient de très nombreuses références aux législations américaines et européennes, qui viennent illustrer les forces et faiblesses de celui-ci. Enfin, Mme Junod aborde la question, souvent essentielle, de la publication des résultats des essais. Œuvre majeure dans un secteur du droit quasiment inexploré par la doctrine, la thèse de Valérie

Junod constitue désormais la référence juridique en matière de tests cliniques et représente à ce titre un progrès marquant dans le domaine du droit.

Après les discours et la remise des Prix s'est tenu, au Grand-Théâtre, un cocktail dînatoire auquel notre association est invitée, représentée par Arielle Wagenknecht et Marianne Zutter.

¹ Textes et discours repris sur www.unige.ch

Le nouveau rectorat

Après un rectorat Hurst tumultueux, le rectorat Jacques Weber a assuré une transition bienvenue. Il est temps pour cette équipe de passer la main. Ainsi, le Rectorat désigné par le Conseil d'Etat pour une période de 4 ans, du 15 juillet 2007 au 14 juillet 2011, sera composé du recteur : le professeur Jean-Dominique Vassalli, des vices-recteurs les professeurs: prof. Yves Flückiger, Anik de Ribaupierre, et Pierre Spierer, ainsi que des doyens-délégués, les professeurs Jean-Louis Carpentier et. Christian Bovet



Jean-Dominique Vassalli



Pierre Spierer



Anik de Ribaupierre



Yves Flueckiger

Notre association leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions et se réjouit d'entamer une fructueuse collaboration.

Jean-Dominique Vassalli, Recteur

Né à Genève le 12 août 1946, Jean-Dominique Vassalli a obtenu son diplôme fédéral de médecin à l'Université de Genève en 1972, son doctorat ès sciences (PhD) à la Rockefeller University en 1977 puis son doctorat en médecine à l'Université de Genève en 1984. En 1991, Jean-Dominique Vassalli est nommé vice-doyen de la Faculté de médecine, charge qu'il assure jusqu'en 1999. Il est alors nommé vice-recteur de l'Université de Genève. Il occupera cette fonction jusqu'en 2003. Il y a notamment été en charge des dossiers relatifs à la collaboration Vaud-Genève et à la valorisation des découvertes scientifiques. Depuis 2004, il préside la Section de médecine fondamentale de la Faculté de médecine.

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Le Rectorat de l'Université de Genève cherche

UN-E DELEGUE-E A L'EGALITE HOMME-FEMME, Adjoint-e du rectorat

Sous l'autorité du rectorat, le-la titulaire sera chargé-e d'élaborer et de suivre les dossiers relatifs à l'égalité homme-femme et la promotion académique des femmes. Ce poste à plein temps requiert une bonne connaissance du fonctionnement d'une haute école, des contraintes des carrières scientifiques et de l'administration publique.

Sens des relations humaines dans l'organisation, capacité de diriger une équipe déjà en place et faculté de communication écrite et orale sont exigés.

Le-la titulaire sera un-e universitaire, si possible avec un doctorat, et possèdera des compétences en matière d'égalité homme-femme. De bonnes connaissances de l'allemand sont indispensables.

ENTREE EN FONCTION : 1er décembre 2007 ou date à convenir

Les offres de candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, copies de diplômes et de certificats de travail sont à faire parvenir, sous pli confidentiel, d'ici au 31 juillet 2007 à :

Prof. Anik de Ribaupierre, Vice-rectrice
Université de Genève
Rue du Général-Dufour 24
1211 GENEVE 4

Le cahier des charges ainsi que divers documents peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.unige.ch/rectorat/egalite>

L'Université de Genève vient de publier une nouvelle brochure « Maîtrise universitaire en études genre ». Nous en publions ici quelques extraits, pensant intéresser celles d'entre-nous qui sont maintenant loin de la vie universitaire.

I. Les Etudes genre en Suisse

Les Etudes genre proposent une lecture sexuée du monde social et des rapports de pouvoir qui le traversent. Elles ne constituent pas une discipline en soi, mais une approche transversale et pluridisciplinaire. Les différences socialement construites sur la base du sexe sont inscrites aussi bien dans les pratiques sociales et les arrangements de la vie quotidienne que dans les systèmes normatifs, les idéologies et les représentations. Elles renvoient donc à des disciplines aussi diverses que la sociologie, l'histoire, l'économie, le droit, la science politique, l'art et la littérature.

Les Etudes genre fondent leur analyse sur le fait que les rapports sociaux de sexe constituent une dimension centrale de toute société et donc un axe de recherche incontournable pour les sciences sociales et humaines. Jusqu'à récemment pourtant, la recherche académique est restée généralement aveugle au genre. Il a fallu attendre les dernières décennies pour que l'étude des rapports sociaux de sexe devienne, dans certaines disciplines du moins, aussi légitime que celle portant sur les rapports de classe ou de race.

Cette perspective, quasi inconnue il y a dix ans en Suisse, représente depuis quelques années un domaine d'études très dynamique. Les Etudes genre acquièrent peu à peu une place mieux reconnue au sein du monde académique : création de chaires en Etudes genre à Bâle, Lausanne et Genève, mise sur pied de cursus d'études, intégration de la perspective de genre dans les enseignements proposés par différentes disciplines, sans compter les projets de recherche financés par le Fonds national, les travaux de doctorant-e-s ou d'étudiant-e-s. A partir de l'automne 2005, de nouveaux enseignements ont été développés au niveau suisse grâce au projet de coopération « Gender Studies Schweiz », soutenu par la Conférence universitaire suisse.

II. A l'Université de Genève

L'Université de Genève a fait figure de pionnière en instituant, dès 1995, un Diplôme d'études approfondies en Etudes genre organisé conjointement avec l'Université de Lausanne ; c'est ce DEA qui est désormais transformé en maîtrise universitaire.

Depuis 1999, un Certificat de formation continue en Etudes genre, sous forme de modules thématiques, est proposé aux professionnel-le-s engagé-e-s dans la pratique. Des cours et séminaires d'introduction à la perspective de genre sont offerts depuis 2003 aux niveaux licence et bachelor.

Les Etudes genre proposent aussi des rencontres autour de films documentaires ou de fiction, lieux privilégiés d'analyse des représentations et des pratiques sociales liées au genre.

Enfin, depuis la rentrée 2005-2006, un cycle de conférences a été inauguré, qui fait appel à des spécialistes reconnu-e-s travaillant dans une perspective internationale. Par cette offre diversifiée, les Etudes genre de l'Université de Genève entendent promouvoir la perspective de genre et ses vertus heuristiques dans les différentes disciplines, avec lesquelles elles souhaitent ouvrir un débat constructif.

IFUW International Awards

The **International Federation of University Women** offers a limited number of international fellowships and grants to women graduates for postgraduate research, study and training.

The current competition is offering awards for research, study or training to be undertaken during the period 1 May 2008 through 31 December 2009.

Who can apply?

- IFUW fellowships and grants are open only to women graduates who are members of [IFUW's national federations and associations](#) and to [IFUW International Members](#).
- Students in any branch of learning may apply.
- Fellowships are offered for the second and subsequent years of a doctoral programme and for post-doctoral studies. First year doctoral students do not qualify.
- Grants are offered for any postgraduate programme.
- The awards may be used in any country other than the one in which the applicant was educated or habitually resides.

When is the application deadline?

- The deadline for members of IFUW national federations and associations varies by country, but normally falls between 1 September 2007 and mid-October 2007. Please ask your national headquarters for the exact deadline.
- The deadline for IFUW International Members is 1 October 2007.

What are the other restrictions?

- Fellowships are for 8 to 12 months of work. They are intended to enhance the original research or scholarship on which a postgraduate applicant is already engaged. First year doctoral students and applicants just beginning their research are not eligible.
- Grants are for a minimum of 2 months of work. They are awarded for specialized training, independent research, or to assist in the completion of a postgraduate degree.
- IFUW Recognition Awards are for a minimum of 2 months of work.
- Certain awards carry additional restrictions. The British Federation Crosby Hall Fellowship and the Marjorie Shaw International Fellowship are reserved for women whose study or research will take place in Great Britain. The Dorothy Leet Grants are reserved for women graduates from countries with a comparatively low per capita income and for those who either wish to work as experts in these countries or whose research is of value to such countries.
- All candidates must have obtained admission to the proposed place of study or research prior to applying to IFUW's competition.
- No assistance is given for attending conferences or for direct family support.
- The awards are not renewable.



Women: Agents for Change

29th IFUW Conference • Manchester, England • 10-16 August 2007

[Welcome](#) [Registration](#) [Programme](#) [Seminars](#) [Workshops](#) [Accommodation & Meals](#) [Tours](#) [Other Info](#) [Contact](#)

On-line conference [registration](#) is now open.
For any inquiries, please [contact us](#).

Partial registration has been added for those wishing to attend the Conference only from Friday 10 August through Sunday 12 August - the weekend fee is £275.

Welcome to Manchester 2007!

Message from the IFUW President

I welcome you to our conference in Manchester and look forward to meeting you. We are planning an interesting programme which I hope you will all enjoy. [Read more](#).

Message from the British Federation of Women Graduates

On behalf of the British Federation of Women Graduates (BFWG), I am delighted to invite you to the 29th IFUW Conference in Manchester, United Kingdom, 10-16 August 2007. [Read more](#).

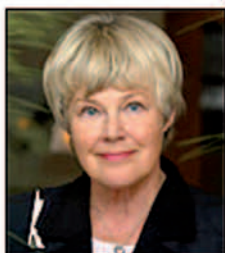
Documentation

- [Documentation for the 88th Council, 29th Conference and 89th Council](#)
- [Resolutions Proposed to the 29th IFUW Conference, the 88th IFUW Council and the 89th IFUW Council](#)
- [Proposed Amendments to the IFUW Constitution and By-laws](#)
- [Nominations for 2007-2010 IFUW Board & Committees](#)
- [Information and nomination form: Training session "Effective Leadership for a Changing World" Manchester, Thursday 9 August 2007](#)
- [Information and enrolment form: IFUW Young Leaders Programme, 29th IFUW Conference, Manchester 8 - 16 August 2007](#)

On the Programme



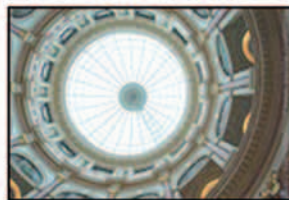
Mary Robinson will be the keynote speaker at the 2007 IFUW Conference. Dr Robinson was the first woman President of Ireland and then served as United Nations High Commissioner for Human Rights. Currently, she is leading a new project, the [Ethical Globalization Initiative](#). Its goal is to bring the norms and standards of human rights into the globalization process, and to support capacity-building in good governance in developing countries.



Elisabeth Rehn will be addressing the 2007 IFUW Conference. Ms Rehn was the first woman to serve as Minister of Defence in Finland. More recently, she served as United Nations Under-Secretary General, and Special Representative for the Secretary General for Bosnia and Herzegovina. Currently she is working as a United Nations independent expert and co-authored the book [Women, War, Peace](#).



[Help sponsor
Interdisciplinary
Seminars
and Workshops](#)



[Want to meet
new friends
before Manchester? Visit the IFUW
Conference Forum](#)

Photos © Aidan O'Rourke -
www.imagesofcities.com

AGFDU - Brèves

Nous reprenons ici quelques nouvelles publiées par le Lobby Européen des femmes dans les « brèves du LEF », en mai 07.

Le Lobby européen des femmes et le Deutscher Frauenrat (Conseil National des organisations allemandes de femmes, coordination allemande du LEF) ont organisé le 18 mai à Potsdam un séminaire sur les femmes et les religions, intitulé « Les femmes, les religions et l'Europe: vers l'exploration d'une relation intrigante ». Réunissant des théologiennes, des expertes et des militantes, le séminaire, qui précédait la réunion du Conseil d'Administration du LEF, a permis un dialogue sur le rôle des religions en Europe et en particulier sur leur influence sur la vie et les droits des femmes.

Rapport annuel du LEF 2006 : « 50 ans pour l'Union européenne – 50/50 pour les femmes et les hommes ? » - Le LEF a publié son rapport annuel 2006 en français, en anglais et en allemand. Ce rapport présente les principales activités menées à bien en 2006, dans des domaines tels que les politiques d'égalité femmes-hommes, la question de la prise en charge des personnes dépendantes et la réconciliation vie privée/vie professionnelle, les politiques européennes d'asile et d'immigration, ainsi que la violence envers les femmes et la traite. Un chapitre séparé reprend les progrès de l'UE en matière d'égalité femmes-hommes depuis 1957 ainsi que l'historique des activités du Lobby européen des femmes depuis sa création, en 1990. Vous pouvez commander le rapport à l'adresse suivante : ewl@womenlobby.org

Troisième séminaire régional sur la collecte de données en tant que condition préalable à des politiques efficaces pour combattre la violence envers les femmes – Ce séminaire régional est le troisième événement qu'organise le Conseil de l'Europe (CoE) dans le cadre de sa campagne 2007 contre la violence (domestique) envers les femmes. Le séminaire aura lieu le 5 juillet 2007 à Lisbonne, au Portugal.

Les 27 et 28 avril 2007, la Plate-forme européenne des femmes scientifiques a tenu sa première assemblée générale à Bruxelles. Après avoir consacré une année au rallie-

ment de membres, l'EPWS compte désormais 107 membres (réseaux de femmes scientifiques et réseaux de promotion de femmes scientifiques, membres individuelles et organisations sympathisantes) qui, ensemble, représentent plus de 8000 scientifiques. Il s'agit à la fois de la première réunion annuelle interne afin d'arrêter les futures stratégies et le programme de travail, et de la dernière étape dans le processus visant à faire de la plate-forme une association de membres.

Cinquième Conférence mondiale sur l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur, Berlin, Allemagne, Université Humboldt, 28-31 août 2007. Quatre grands thèmes : A) excellence, politique de la recherche et préjugés femmes-hommes ; B) perspective disciplinaires ; C) programmes d'égalité femmes-hommes ; D) processus de Bologne.

La Commission européenne publie une étude sur l'intégration de la non-discrimination. Le Centre for Strategy and Evaluation Services, publie au nom de la Commission européenne une nouvelle étude : « Non-discrimination mainstreaming - instruments, case studies and ways forward ». Le rapport définit « l'intégration de la non-discrimination » comme l'introduction des préoccupations en matière d'égalité dans l'ensemble des politiques, législations et programmes publics. En d'autres termes, l'égalité doit être prise en considération à tous les stades de la prise de décision. La publication passe en revue les différents arguments en faveur de l'intégration de l'égalité ainsi que les principaux facteurs de son succès. Elle reprend en outre un large éventail d'approches et d'études de cas aux niveaux européen et national.

DEMANDE D'ADHESION

PHOTO

ASSOCIATION GENEVOISE DE FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES

NOM Prénom

Date de naissance Nationalité

Adresse privée

N° postal Localité

Téléphone Fax

Adresse prof.

N° postal Localité

Téléphone Fax

E-mail privé..... E-mail professionnel

Langue(s) maternelle(s) Autres

Université(s) Diplômes

Titre(s) Activité

Expérience professionnelle

.....

Autres activités

.....

⇒ Quel est le titre civil (Mme, Mlle) et/ou académie (Prof., Dr, Me) que vous souhaitez voir figurer sur votre :

Courrier badge

⇒ Comment avez-vous eu connaissance de l'AGFDU ?

.....

⇒ Souhaitez-vous participer aux activités de l'AGFDU ? (Souligner)

Groupe de travail Commissions Comité

⇒ Quel aspect de l'AGFDU vous intéresse le plus (Souligner)

Professionnel Culturel Relationnel

ANNEXE : Diplôme universitaire

Lieu et date Signature

Formulaire à retourner à l'AGFDU, Case postale 3063, 1211 Genève 3 - Rive

PROGRAMME DES ACTIVITES du deuxième semestre 2007

Automne

« Et Dieu créa la Femme » débat

Automne

« Que vont devenir nos assurances sociales ? »
Débat sous la direction de Geneviève Reday-Mulvey

10-11.nov.2007

Week-end de rencontre et de réflexion à Bad Ramsach. Atelier Slembeck

11 décembre 2007

Soirée d'Escalade

2 octobre

6 novembre

4 décembre

Lunch de l'AGFDU à Uni-Mail

Comité de Rédaction

Carine Cuérel, Arielle Wagenknecht

Avec la participation de :

Céline Germond-Duret, Joëlle Sambuc-Bloise, Micheline Spoerri et Marianne Zutter

Impression

Imprimerie Trajets, Genève